

— Vos démarches —

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace Particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace Particulier sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone :** Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 810 012 011* - Courriel : cps.lyon@dgfip.finances.gouv.fr
- Courriel : centre prélèvement service 69327 LYON CEDEX 3
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impots (0810 46 76 87)*.
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (les horaires d'ouverture de votre guichet figurent à la rubrique « Consulter » de votre espace Particulier) :
Pour obtenir des réponses plus détaillées :
• sur le paiement de votre impôt :
TRESORERIE DE TOURNAY
7 RUE CAPBERN - BP 4 65190 TOURNAY
Tél : 05 62 35 70 22 Courriel : t065030@dgfip.finances.gouv.fr
• sur le montant de votre impôt :
CENTRE DES IMPOTS FONCIER TARBES - SECTEUR FONCIER
1 BRD DU MARECHAL JUIN - 65023 TARBES CEDEX 9
Tél : 05 62 44 40 59 Courriel : cdif.tarbes@dgfip.finances.gouv.fr

* (Service 0,06 € / min + prix appel)

TAXES FONCIÈRES 2016 – DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 65 HAUTES PYRENEES

Commune : 101 A BORDES

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2015	6,87 %	%	5,00 %	24,69 %	%	4,00 %	%	
	Taux 2016	6,87 %	%	1,84 %	24,69 %	%	12,00 %	%	
	Adresse	16 CHE DU MOURA							
	Base	1399		1399	1399		1399		
	Cotisation	96		26	345		168		635
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisations 2015	95		69	342		55		
	2016	96		26	345		168		
Variation en % ④	+1,05 %	%	-62,32 %	+0,88 %	%	+205,45 %	%		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle ④	Taxes spéciales ①	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2015	44,49 %	%	5,82 %	67,60 %	%	27,80 %	%	
	Taux 2016	44,49 %	%	2,14 %	67,60 %	%	27,60 %	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	699		699			874		
	Cotisations 2015	308		40			240		
	2016	311		15			241		567
Variation en % ④	+0,97 %	%	-62,50 %	%	%	+0,42 %	%		
Dégrevement jeunes agriculteurs				Base du forfait forestier ⑤	Majoration base terrains constructibles commune ⑥	Majoration base terrains constructibles intercommunalité ⑥	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base « État »									
Base « collectivité »					11				
La base communale des terres agricoles exonérée est de 175 €					Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑦				56
					Dégrevement « Habitation principale » ⑧				
					Dégrevement JA « état » ⑨				
					Dégrevement JA « Collectivité » ⑩				
					Montant de votre impôt :				1258